

**CONVENTION RELATIVE A L'ACCUEIL DE STAGIAIRES DE LYCÉES
AU SEIN DES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ PUBLIC
DANS LE CADRE DE STAGES D'OBSERVATION**

Entre

**La direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde,
30 cours de Luze 33060 BORDEAUX CEDEX**

Représentée par **Monsieur François COUX**
directeur académique des services de l'éducation nationale, directeur des services départementaux de
l'éducation nationale de la Gironde

L'établissement d'origine.....
Adresse et n° de téléphone.....
représentée par **M/Mme**..... **proviseur(e)**

Le représentant légal du stagiaire M/Mlle.....
Adresse.....
n° de téléphone : fixe : portable :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : objet de la convention

Dans le cadre de leur parcours scolaire, les élèves sont amenés à effectuer un stage d'observation. La présente convention a pour but de décrire les obligations respectives des parties.

Article 2 : déroulement du stage

L'élève.....de la classe de
Diplôme préparé :

Etablissement : Lycée
Adresse..... tél :.....

Effectuera un stage d'observation à l'école
Adresse tél :.....

du/...../..... au/...../..... pour une durée maximale de heures

Le maître de stage de l'élève sera (nom du directeur) : M/Mme

Aux horaires suivants :

Lundi matin	De	à	Lundi après-midi	De	à
Mardi matin	De	à	Mardi après-midi	De	à
Mercredi matin	De	à			
Jeudi matin	De	à	Jeudi après-midi	De	à
Vendredi matin	De	à	Vendredi après-midi	De	à

Selon une organisation concertée entre le directeur de l'école et le stagiaire et approuvée par l'IEN,
dans la (ou les) classes de :

M/Mme niveau :
M/Mme niveau :

Si des déplacements pour accompagner des élèves sont prévus, prière d'en mentionner le trajet

Article 3 : obligations du stagiaire

Le stagiaire, durant son stage, sera soumis aux règles générales en vigueur dans l'école, notamment en ce qui concerne les horaires et la sécurité, le règlement intérieur, la discipline.
Pendant la durée du stage, il peut revenir dans l'établissement d'origine pour y suivre toute activité pédagogique dont la date est portée au préalable à la connaissance du directeur de l'école par le responsable de la formation.
Il est placé sous l'autorité du directeur de l'école mais reste sous la responsabilité du chef d'établissement d'origine. En cas de **manquement au règlement intérieur de l'école** ou de difficultés suscitées par le stagiaire, le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition de l'IEN, se réserve le droit **de mettre fin au stage**, en prévenant le directeur de l'établissement d'origine.

Article 4 : rémunération

La signature de la présente convention ne donne lieu au versement d'aucune indemnité.

Article 5 : assurance

Il appartient au représentant légal du stagiaire de souscrire un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile. Une copie devra être jointe à la présente convention avant le début du stage.

En cas d'accident survenant au stagiaire, soit au cours de son stage, soit au cours de son trajet, le directeur d'école adresse, dans les plus brefs délais, une déclaration d'accident au directeur de l'établissement d'origine.

Article 6 :

Le directeur de l'école tiendra informé le maire de la présence du stagiaire dans l'école pendant la durée du stage.

Article 7 : dénonciation de la convention

La convention peut être dénoncée par les parties. Cette dénonciation doit intervenir au plus tard une semaine avant le début du stage.

SIGNATURES

1) M/Mme directeur(trice) de l'école
Pris connaissance àLe
signature

2) Le représentant légal du stagiaire.
Lu et approuvé àLe
signature

3) L'établissement d'origine.
A Le
signature et cachet

4) Avis de M/Mme IEN de la circonscription de
Favorable Défavorable
A Le

**Pour le directeur académique des services de l'éducation nationale, DSDEN de la Gironde,
et par délégation,
L'IEN de la circonscription**
signature et cachet